

## FICHE D'INSCRIPTION ABANDON DE RECOURS 2007

Le soussigné : M .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....

Véhicule : Marque : ..... Type : ..... N° immatriculation : .....

Licence FFM ..... N° permis de conduire ou CASM. ....

L'utilisateur est garanti par contrat n° ..... pour tous les dommages causés aux tiers par son véhicule

**PARTICIPE à un championnat** OUI - NON Si OUI lequel .....

Groupe-niveau

DEBUTANT	CONFIRME	COMPETITEUR
----------	----------	-------------

- Déclare connaître et accepter **tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques** sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité, déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste à allure modérée et déclare, au-delà du premier tour être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et d'entraînement chronométré, **sous son entière responsabilité, à ses risques et périls**, renonçant ainsi irrévocablement pour lui-même, son assureur et tous ses ayants droits, à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.
- Déclare accepter le port du **casque obligatoire**.
- Reconnaît être seul(e) responsable de son véhicule et **s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique**.
- Déclare prendre un éventuel passager à ses risques et périls et sous son entière responsabilité.
- Reconnaît être responsable des dégâts éventuels qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit (rails de sécurité, piles de pneus, tâches d'huile, chicanes plastique, cônes, extincteurs, ...) et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base de devis établi par la S.A. Anneau du Rhin.
- Déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du circuit (voir ci-dessous) et notamment la limite du niveau sonore individuel maximal et le fait qu'aucun remboursement ne lui sera dû si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse cette limite.
- Déclare accepter l'exploitation commerciale de tout enregistrement réalisé par la vidéosurveillance et incluant des images de mon véhicule ou de moi-même.

### Règlement Intérieur

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Tout manquement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20h et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit. Les chiens doivent être attachés et surveillés.

Le client s'engage à observer scrupuleusement les règles d'utilisation et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) ou des commissaires de piste proposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. Le port du casque et des ceintures de sécurité, pour le passager et le pilote, sont obligatoire sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière.

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule sur le circuit de 3 Kms est fixée, en semaine, en fonction du nombre de véhicules présents sur le parking : 107 dB jusqu'à 3 véhicules, 104dB jusqu'à 15 véhicules, 102 dB jusqu'à 50 véhicules, 100 dB au-delà. Les samedi, les dimanche, les jours fériés et les lundi soirs, la limite du niveau sonore maximal est fixée à 100 Db. Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un régime moteur égal à 60% du régime maximum. Aucune tolérance ne sera admise pour les véhicules modernes, sauf pour les véhicules immatriculés, équipés du silencieux d'origine conforme. Une tolérance de 3 dB est accordée uniquement aux véhicules de collection qui ne peuvent adapter de silencieux adéquat. Ils tourneront alors par groupe de 3 dans une série à part.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera exclu du circuit sans aucun remboursement possible.

Ecrivez la mention « lu et approuvé » .....

Date ..... Signature .....